AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-75076927

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

BULLETIN N° 33 — 11 AOUT 1975

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

En raison du temps exceptionnellement chaud de cet été, il faut s'attendre à un deuxième vol important des papillons de carpocapse. Ce vol a débuté les 4 et 5 août, dans le sud de notre région.

Des pontes risquent donc d'être déposées dès à présent. Si les températures actuelles persistent, l'éclosion de ces oeufs est à prévoir vers les 14 et 15 août. Cependant, ces pontes ne devraient donner qu'un nombre assez limité de chenilles. Mais le risque d'attaque augmentera rapidement dès les jours suivants pour passer vraisemblablement par un maximum au cours de la semaine du 18 au 24 août.

En conséquence, dans les vergers de la moitié sud de la Bretagne, prévoir un traitement contre le carpocapse au cours de la période du 14 au 16 août.

Dans les vergers de la moitié nord de la Bretagne, cette intervention est à effectuer au cours de la période du 18 au 20 août.

Pour le choix des produits, tenir compte des recommandations déjà données dans notre bulletin n° 29 du 17 juin dernier.

CHENILLES, PUCERONS ET ALTISES SUR CHOUX (Toutes espèces)

Ces ravageurs risquent de causer des dégâts, en cette période, sur diverses espèces de choux.

Il convient donc de surveiller régulièrement ces cultures afin, si cela était nécessaire, d'intervenir avant que des dommages ne soient commis.

Les traitements seront à effectuer en dehors des heures chaudes et de préférence dans la soirée, en ayant soin d'adjoindre un mouillant à la bouillie insecticide.

Compte-tenu aussi de la présence fréquente sur les choux de pucerons cendrés et d'altises, on utilisera de préférence l'un des produits suivants dont l'action est bonne à la fois sur chenilles, sur pucerons et altises :

- Malathion = 75 g de matière active par hectolitre d'eau,
- Parathion éthyl = 25 g de matière active par hectolitre d'eau,
- Parathion méthyl = 40 g de matière active par hectolitre d'eau,
- Phosalone = 60 g de matière active par hectolitre d'eau.

Les Ingénieurs chargés des
des Avertissements Agricoles

G. PAITIER - G. CHARPENTIER

l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 32 du 23 juillet 1975

P 31

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : L. BOUYX